

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-251
Occupation du domaine public
rue d'Abrantès / rue Georges
Loye

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise EURL Machado domiciliée rue Porte aux Goths - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise EURL Machado est autorisée à installer un échafaudage à l'angle du 9 rue d'Abrantès et de la rue Georges Loye en raison des travaux de couverture du lundi 20 novembre au samedi 9 décembre 2023.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise EURL Machado qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

Article 3 : L'entreprise EURL Machado, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.